



**Municipalité de
Casselman
Municipality**

BAT-006-2019

Sujet :	Expertise structurale des bâtiments modulaires préfabriqué
Date de la rencontre :	Le 10 septembre, 2019
Annexe :	Rapport – 750 Principale - SEFA

RECOMMANDATION

1) Que le Conseil de la Municipalité de Casselman accuse réception du rapport administratif du directeur du service du bâtiment **BAT-006-2019** concernant la démolition de (4) quatre bâtiment modulaires préfabriqué localisé sur la propriété du 750 rue Principale, Casselman suivant les recommandations de l'ingénieur structurale, M. Francis Landry dû à la santé et sécurité des occupants et de l'état des bâtiments.

CONTEXTE

Une visite des lieux en date du 16 juillet 2019 a été effectuée avec M. Francis Landry, P.Eng. afin de constater l'état de la structure de (4) quatre bâtiment modulaires préfabriqué, et afin de savoir si ceux-ci peuvent être rénové ou doivent être démolis.

ANALYSE

Suivant le rapport en annexe fourni par M. Landry, la structure des modules n'est pas en bon état, même que plusieurs dommages structuraux sont visibles tant de l'extérieur que de l'intérieur. Le rapport de M. Landry mentionne bien qu'il y a une possibilité de rénovation mais que ceci représenterait plusieurs milliers de dollars, au-delà de \$50,000.00 et que ceci n'est pas favorable, sans oublier la présence de moisissures, d'humidité et possiblement la présence d'amiante dans les matériaux existant qui augmenteraient les coûts de manière astronomique.

RECOMMANDATION

Il est recommandé d'accepter la recommandation du directeur du service du bâtiment et de l'ingénieur structurale, soit la démolition de (4) quatre bâtiments modulaires préfabriqué basé sur le rapport de l'ingénieur et le BCA s.15.9(2) – Unsafe Buildings.

Préparé par:

Marc-André Décoeur, CBO
Directeur – Service du bâtiment

**Révisé et approuvé pour la
considération du Conseil par :**

Linda D. Bergeron, CPA, CGA
Administratrice en Chef